

**Compte rendu du  
Conseil syndical du jeudi 23 mars 2023  
19h30 au SISAM**

**PRESENTS :**

**Membres titulaires :**

SCIEZ : Fatima BOURGEOIS, Dominique MAURE, Nathalie MAZARS,  
ANTHY-SUR-LEMAN : Isabelle ASNI-DUCHENE, Mélanie AYISSI, Jennifer JACQUIER  
MARGENCEL : Patrick BONDAZ, Dominique JORDAN, Kathy CHATELAIN

**Membres suppléants :**

ANTHY-SUR-LEMAN : Vanessa MESSAMER  
MARGENCEL : Alexandra DURAND, Valérie BARDET, Amélie VIOLLET

**Membre excusé :**

SCIEZ : Cyril DEMOLIS, Taline DUPUPET, Franck HOVER,  
ANTHY-SUR LEMAN : Céline PRUD'HOMME

**Membres absents :**

ANTHY-SUR LEMAN : Florian BOURDIN

**Ordre du jour :**

1. Nomination d'un secrétaire de séance,
2. Approbation du compte rendu du 2 février 2023,
3. Convention d'objectifs et de moyens 2023 de l'Association Bas Chablais Jeunes
4. Approbation du règlement de fonctionnement de la crèche Les coccinelles
5. Compte de gestion 2022,
6. Compte administratif 2022,
7. Affectation de résultat de fonctionnement 2022,
8. Approbation du budget primitif 2023,
9. Montants et échéancier des versements des communes 2023,
10. Tarifs des accueils 2023,
11. Remboursement des dépenses engagées par la commune d'Anthy-sur-Léman,
12. Questions diverses

### 1. Nomination d'un secrétaire de séance

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, et ce conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Patrick BONDAZ a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.  
Arrivée d'Isabelle ASNI-DUCHENE et de Vanessa MESSAMER à 19h45.

### 2. Approbation du compte rendu du 2 février 2023

Fatima BOURGEOIS donne lecture du compte rendu du 2 février 2023,  
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### 3. Convention d'objectifs et de moyens 2023 de l'ABCJ

#### Exposé :

Kathy CHATELAIN rappelle que les membres de la commission finances ont étudié le budget prévisionnel 2023 de l'Association Bas Chablais Jeunes lors des commissions des 6 décembre 2022 et 22 février 2023.

Le montant prévisionnel de la subvention pour l'année 2023 s'établit à 385 810 euros soit 20 367 euros de plus que sur l'année 2022.

Cette augmentation s'explique par une augmentation des charges et des frais de siège pour un montant de 9 336.5 euros et par la proposition de nouveaux séjours pour un montant de 11 030.50 euros.

Action	Budget 2022	Budget 2023	Écart
Relais Petite Enfance	14 634 €	15 421 €	787 €
ALAE Margencel	23 230 €	23 248 €	18 €
ALAE Anthy	22 160 €	23 904 €	1 744 €
ALSH Mercredi	52 832 €	59 689 €	6 857 €
Vacances enfance	80 205 €	82 903 €	2 698 €
Vacances jeunesse	50 420 €	47 845 €	-2 575 €
Local jeunesse	32 732 €	34 849 €	2 117 €
Action collègue	15 415 €	15 732 €	317 €
Séjours	51 465 €	59 199 €	7 734 €
Ludothèque	22 350 €	23 022 €	672 €
<b>Total subvention</b>	<b>365 443 €</b>	<b>385 810 €</b>	<b>20 367 €</b>

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'opérateur selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes :

- Acompte 1 – avril 50 % : 192 905 €
- Acompte 2 – juillet 25 % : 96 452.5 €
- Acompte 3 – octobre 15 % : 57 871.5
- Solde à réception des bilans : 38 581 €

Durée de la convention :

Du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023

Actions subventionnées :

- Accueil de loisirs associé à l'école (garderie du matin et du soir) à Anthy,
- Accueil de loisirs associé à l'école (garderie du matin et du soir) à Margencel,
- Accueil intercommunal du mercredi à la journée à Anthy et Margencel,
- Accueil intercommunal pendant les vacances scolaires,
- Relais Petite enfance,
- Ludothèque,
- Des séjours de vacances,
- Des actions jeunesse 11 -14 ans en semaine,
- Des actions jeunesse 11-14 ans durant les vacances.

**Décision :**

Après débat et vote, les élus du Conseil Syndical acceptent à l'unanimité les termes de la convention et valident la subvention 2023 pour l'Association Bas Chablais Jeunes pour un montant de 385 810 euros. Les élus du Conseil Syndical autorisent la présidente à signer la convention d'objectifs et de moyens formalisant cette subvention.

#### **4. Approbation du règlement de fonctionnement de la crèche Les coccinelles**

L'association Léo Lagrange a sollicité le SISAM pour que le règlement de fonctionnement de la structure multi accueil Les coccinelles soit modifié. L'avenant proposé a, ainsi, pour objet d'adapter le règlement de fonctionnement aux évolutions règlementaires appliquées aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant et d'apporter des précisions jusque-là non explicitées.

Après avis des membres du Conseil Syndical, ce point est ajouté à l'ordre du jour.

Après débat et vote, les élus du Conseil Syndical approuvent à l'unanimité les termes de l'avenant en apportant les remarques suivantes :

- Article 7 : Il sera précisé que les ponts ne sont pas intégrés dans les périodes de fermeture de la structure.
- Article 9 : Dans l'organisation de la continuité de la fonction de direction, il sera ajouté l'adjoindé tout de suite après la directrice.
- Article 11 : Concernant l'organigramme des agents de la crèche et les exigences du SISAM, dans le cadre de la délégation de service public, le SISAM prévoit un organigramme plus

favorable avec 18 équivalents temps plein auprès des enfants. La mention « qui sera respecté » sera ajoutée au règlement.

- Concernant les règles de fonctionnement explicitées aux pages 24 à 26 : les points ont été validés mais une demande d'information sera faite auprès du gestionnaire.

## 5. Compte de gestion 2022,

### Exposé

Madame la Vice-Présidente Kathy CHATELAIN présente le compte de gestion 2022 qui est le compte de résultats du Comptable public. Le Comptable public doit le transmettre à l'ordonnateur, au plus tard, avant le 30 mai de l'année N+1. Il établit un compte de gestion par budget voté. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il fait apparaître les opérations, recettes et dépenses, réalisées durant l'exercice, les opérations de trésorerie, les créances et dettes, le patrimoine, un bilan d'entrée avec la situation financière en début d'exercice et un bilan de sortie avec la situation financière en fin d'exercice. Madame la Vice-Présidente

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
Budget principal					
estissement	407 410,69		-175 553,37		231 857
ctionnement	624 138,82		137 979,04		762 117
<b>TOTAL I</b>	<b>1 031 549,51</b>		<b>-37 574,33</b>		<b>993 975</b>
- Budgets des services à actère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
- Budgets des services					
actère industriel commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>1 031 549,51</b>		<b>-37 574,33</b>		<b>993 975</b>

informe les membres du conseil que le compte de gestion est conforme aux écritures du compte administratif 2022.

### Décision

Après débats et votes, les membres du Conseil Syndical déclarent à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## 6. Compte administratif 2022,

### Exposé

Madame la Vice-Présidente, Kathy CHATELAIN, détaille le compte administratif 2022 qui se présente comme suit.

Madame la Présidente Fatima BOURGEOIS quitte l'assemblée afin de permettre aux membres du Conseil Syndical de débattre et adopter le compte administratif 2022.

		Dépenses 2022	Recettes 2022	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	942 121,95	1 080 100,99	137 979,04
	Section d'investissement	215 398,26	39 844,89	-175 553,37
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		624 138,82	624 138,82
	Report en section d'investissement (001)		407 410,69	407 410,69
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>1 157 520,21</b>	<b>2 151 495,39</b>	<b>993 975,18</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	100 977,89	0,00	-100 977,89
<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>		<b>100 977,89</b>	<b>0,00</b>	<b>-100 977,89</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	942 121,95	1 704 239,81	762 117,86
	Section d'investissement	316 376,15	447 255,58	130 879,43
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>1 258 498,10</b>	<b>2 151 495,39</b>	<b>892 997,29</b>

## Décision

Après débats et votes, les membres du Conseil Syndical approuvent à l'unanimité le compte administratif 2022.

Retour de Fatima BOURGEOIS.

## 7. Affectation de résultat de fonctionnement 2022,

### Exposé

Madame la Présidente, après avoir constaté la concordance des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion 2022 du comptable assignataire, considérant les résultats de clôture 2022 et les restes à réaliser 2022, propose de délibérer sur l'affectation des résultats comme suit.

<b>Fonctionnement :</b>	
Dépenses	942 121,95
Recettes	1 080 100,99
Résultat de fonctionnement	137 979,04
Résultat fonctionnement reporté N-1	624 138,82
<b>Résultat fonctionnement</b>	<b>762 117,86</b>

<b>Investissement :</b>		
Recettes	Recettes N	39 844,89
	Excédent N-1 d'investissement	407 410,69 €
	Excédent	447 255,58
Dépenses	Dépenses N	215 398,26
	Déficit N-1 investissement	0,00
	Dépenses totales	215 398,26
<b>Résultat d'investissement</b>		<b>231 857,32</b>

En rapprochant les sections, on constate donc :

<b>Résultats de clôture 2022</b>	
Excédent de fonctionnement	762 117,86
Résultat d'investissement	231 857,32
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>993 975,18</b>

Affectation de résultat 2022

<b>Affectation sur le BP 2023</b>	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté recette d'investissement)	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 Report à nouveau (recettes)	762 117,86 €
Excédent de la section d'investissement reporté au chapitre 002	231 857,32 €

## Décision

Les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, décident d'affecter les 305 348,86 euros de fonctionnement à la section investissement au compte 1068 et autorisent la Présidente à faire les démarches nécessaires.

### 8. Approbation du budget primitif 2023,

#### Exposé :

À la suite du débat d'orientations budgétaires du 02 février 2023, la Vice-Présidente Kathy CHATELAIN présente et soumet à approbation du Conseil Syndical, le projet de budget primitif 2023, résumé comme suit :

#### **Section de fonctionnement**

DEPENSES		BP 2023	RECETTES		BP 2023
O11	Charges à caractère général	469 306,00	002	Excédent Antérieur reporté	762 117,86
O12	Charges de personnel	136 600,00	O13	Atténuation de charges	
O14	Atténuation de produits	164 832,00			
O23	Virement à la section investissement	305 348,86	O42	Opérations d'ordre entre section	
O42	Opérations d'ordre entre section	6 000,00	74	Dotations et participations	961 300,00
65	Autres charges de gestion courante	643 089,00	75	Autres produits de gestion courante	25 758,00
66	Charges financières	24 000,00	77	Produits exceptionnels	-
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 749 175,86</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 749 175,86</b>

#### **Section d'Investissement**

DEPENSES		BP 2023 dont RAR	RECETTES		BP 2023
001	Solde d'exécution reporté		001	Solde d'exécution reporté	231 857,32
O40	Opérations d'ordre entre section		O21	Virement de la section de fonctionnement	305 348,86
16	Capital des emprunts	106 000,00	O40	Opérations d'ordre entre section	6 000,00
20	Immobilisation Incorporelle.	5 000,00	10222	Dotations, Réserves (FCTVA)	1 100,00
21	Immobilisation Corporelles	170 500,00	1068	Affectation résultat N-1	-
23	Immobilisation en cours	462 806,18	13	Subventions d'investissement	50 000,00
			16	Recours à l'emprunt	150 000,00
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>744 306,18</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>744 306,18</b>

### Décision :

Après débat et vote, les élus du Conseil Syndical approuvent le budget primitif pour l'exercice 2023.

## **9. Montants et échéancier des versements des communes 2023,**

### Exposé

Kathy Chatelain présente les montants et l'échéancier des versements des communes aux SISAM. Le montant des subventions allouées à l'Association Bas Chablais Jeunes et au Foyer Culturel de Sciez ainsi que les actions menées par le SISAM représentent globalement une augmentation de 67 684 euros pour l'année 2023.

	<b>Ecart 2022-2023</b>
<b>Association Bas Chablais Jeunes</b>	20 367 €
<b>Foyer culturel de Sciez</b>	19 217 €
<b>Actions SISAM</b>	28 100 €
<b>TOTAL</b>	<b>67 684 €</b>

Si la clé de répartition était appliquée, cette augmentation impacterait les communes de la façon suivante :

	<b>Augmentation du coût des actions</b>
<b>Sciez</b>	32 490 €
<b>Anthy</b>	21 660 €
<b>Margencel</b>	13 540 €
<b>TOTAL</b>	<b>67 690 €</b>

Cette augmentation porterait le montant global de la participation des communes à 808 684 euros. Cette augmentation n'est pas répercutée sur la participation des communes pour l'année 2023. Les montants et l'échéancier des appels de fonds aux communes pour l'exercice 2023 est le suivant :

<b>APPELS DE FONDS</b>					
	<b>Avril</b>	<b>Juin</b>	<b>Aout</b>	<b>Septembre</b>	<b>TOTAL des appels</b>
<b>Sciez</b>	91 867,5 €	91 867,5 €	91 867,5 €	91 867,5 €	367 470 €
<b>Anthy</b>	56 166,5 €	56 166,5 €	56 166,5 €	56 166,5 €	224 666 €
<b>Margencel</b>	37 216 €	37 216 €	37 216 €	37 216 €	148 864 €
<b>TOTAL</b>	<b>185 250 €</b>	<b>185 250 €</b>	<b>185 250 €</b>	<b>185 250 €</b>	<b>741 000 €</b>

### Décision

Après débat et vote, les élus du Conseil Syndical approuvent les montants et l'échéancier des appels de fonds aux communes pour l'exercice 2023.

## 10. Tarifs des accueils pour la rentrée 2023

### Exposé

Vu la délibération prise le 19 mars 2018 pour l'application d'une augmentation de 2% de la tarification des accueils. Kathy Chatelain, Vice-Présidente aux finances propose d'appliquer cette augmentation à la rentrée 2023.

### **TARIFS SISAM DES ACCUEILS POUR LA RENTREE 2023**

#### Accueil de loisirs Associés à l'Ecole

Tranches	QF	TARIFS RENTREE 2022 pour 1 h d'accueil.	TARIFS RENTREE 2023 pour 1 h d'accueil.
T1	0 à 400 €	1.69	1.72
T2	400 à 620 €	2.12	2.17
T3	621 à 800 €	2.55	2.60
T4	801 à 1 200 €	2.88	2.94
T5	1 201 à 1 600 €	3.47	3.54
T6	1 601 à 1 800 €	3.77	3.84
T7	Plus de 1 800 €	4.10	4.18

#### Accueil Mercredi demi-journée

Tranches	QF	TARIFS RENTREE 2022 demi-journée	TARIFS RENTREE 2023 demi-journée
T1	0 à 400 €	11	11.22
T2	400 à 620 €	11.62	11.85
T3	621 à 800 €	12.24	12.48
T4	801 à 1 200 €	12.24	12.48
T5	1 201 à 1 600 €	13.83	14.11
T6	1 601 à 1 800 €	14.80	15.10
T7	Plus de 1 800 €	17.03	17.40
Ext		28.56	29.13

#### Accueil Mercredi

Tranches	QF	TARIFS RENTREE 2022 pour une journée d'ALSH vacances	TARIFS RENTREE 2023 pour une journée d'ALSH vacances
T1	0 à 400 €	14.31	14.60
T2	400 à 620 €	15.40	15.71
T3	621 à 800 €	16.44	16.77
T4	801 à 1 200 €	16.44	16.77
T5	1 201 à 1 600 €	19.09	19.47
T6	1 601 à 1 800 €	20.71	21.12
T7	Plus de 1 800 €	23.36	23.83
Ext		44.88	45.78

## Accueil Vacances

Tranches	QF	TARIFS RENTREE 2022 pour un mercredi	TARIFS RENTREE 2023 pour un mercredi
T1	0 à 400 €	14.31	14.60
T2	400 à 620 €	15.40	15.71
T3	621 à 800 €	16.44	16.77
T4	801 à 1 200 €	16.44	16.77
T5	1 201 à 1 600 €	19.09	19.47
T6	1 601 à 1 800 €	20.71	21.12
T7	Plus de 1 800 €	23.36	23.83
Ext		44.88	45.78

### Décision

Après débat et vote, les élus du Conseil Syndical approuvent les montants des tarifs des accueils à appliquer à la rentrée 2023

### **11. Remboursements des dépenses engagées par la commune d'Anthy-sur-Léman,**

Mme La Présidente expose que les travaux d'aménagement du skate park ont engendré des coûts pour la commune d'Anthy-sur-Léman.

Vu la convention signée le 26 décembre 2019 entre le SISAM et la commune d'Anthy-sur-Léman portant sur l'occupation du domaine public pour un aménagement à destination des enfants, jeunes et familles

Vu la délibération du 27 février 2023 autorisant Madame ASNI-DUCHENE, Maire d'Anthy-sur-Léman à établir une facture à l'attention du SISAM pour la prise en charge des travaux réalisés par les services techniques communaux dont le montant n'excédera pas 5 000 €.

Vu la délibération du 27 mai 2021 autorisant la Présidente du SISAM a signé un avenant portant sur les conditions dans lesquelles l'occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable le bien supplémentaire suivant : une partie des parcelles AN192 et AN59 ainsi que la parcelle AN58 sises « Les hutins Vieux »

Les factures ont été transmises par la mairie d'Anthy-sur-Léman,

Description des matériaux	Dépenses en TTC
Déchargement commande RONDINO	285 €
Réalisation des fosses d'arbres + reprise du talus Nord et engazonnement	531 €
Récupération arbres en pépinière + déchargement	168 €
Plantation arbres et tuteurage + reprise terrassement autour des nouveaux jeux et engazonnement	1 566 €
Réalisation de socles béton pour installation du mobilier (tables et bancs) + montage et fixation + sol en matériaux drainant sur dalles gazons pour les tables couvertes et entourage bois	1 284 €
<b>Total</b>	<b>3 834 €</b>

D'autres travaux seront engagés cet automne pour un montant de 5 000 € maximum.

### Décision

Après débat et vote, les élus du Conseil Syndical autorisent à l'unanimité la présidente à procéder au remboursement des montants engagés pour les travaux effectués et à venir par la mairie d'Anthy-sur-Léman.

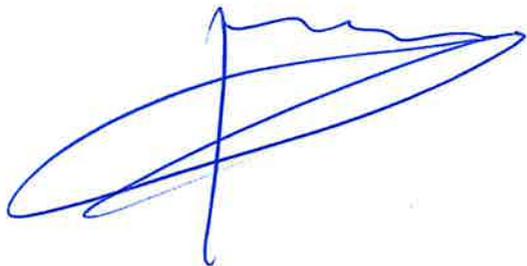
## 12. Questions diverses

- Isabelle ASNI DUCHENE fait un point d'étape des projets de crèches du SISAM : Il est fait part aux membres du conseil de la présentation réalisée par la société AMOME qui a une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le SISAM.
- Fatima BOURGEOIS fait un compte rendu des avancées du parcours citoyen construit en collaboration avec M. DEBUIRE.
- Dominique JORDAN fait part de la commission d'attribution des places en crèche : Cette année le calendrier des commissions a été resserré pour qu'une réponse soit donnée aux familles au plus tôt. À la suite de nombreux départs d'enfants pour l'école à la rentrée de septembre, ce sont 59 dossiers de demandes de places qui ont pu être accordés.
- Fatima BOURGEOIS fait un point sur le voyage citoyen à Paris. L'actualité contraint le SISAM à modifier le contenu de ce séjour. Il ne sera pas possible de visiter l'Assemblée Nationale. De nouvelles pistes sont en cours de réflexion, notamment la visite des Invalides.
- Fatima BOURGEOIS fait part aux membres du conseil des mouvements de grève qui impactent le fonctionnement de la Crèche les Coccinelles et du Foyer Culturel de Sciez.
- Fatima BOURGEOIS indique que l'inauguration des skates park de Sciez et d'Anthy-sur-Léman à destination des financeurs et partenaires du SISAM sera organisée le 9 juin prochain.

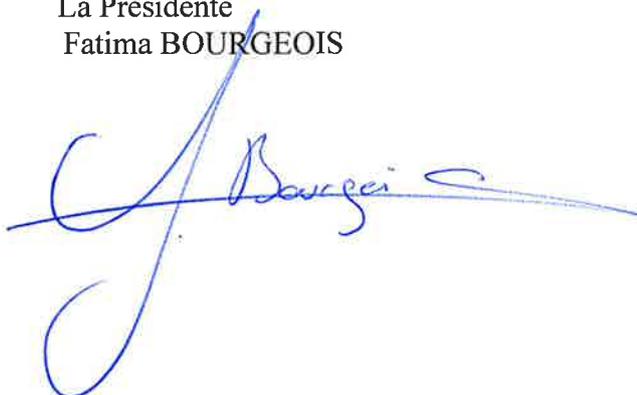
Madame la Présidente, constatant l'ordre du jour et les questions orales épuisés, lève la séance à 21h15.

Procès-verbal de séance dressé le 27 mars 2023 par le secrétaire élu par ses pairs présents en l'assemblée du 23 mars 2023.

Le secrétaire de séance  
Patrick BONDAZ



La Présidente  
Fatima BOURGEOIS



Vu pour être affiché le 27 mars 2023 conformément aux prescriptions de l'article L221.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.